

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE LA COOPÉRATIVE HYDRO EMBRUN INC.

## La Coopérative Hydro Embrun Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité et de ses autres frais.

### Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

La Coopérative Hydro Embrun Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Si la demande est approuvée, les consommateurs résidentiels moyens de la Coopérative Hydro Embrun Inc. verront leur facture mensuelle moyenne augmenter de 8,18 dollars. Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

La Coopérative Hydro Embrun Inc. a également déposé une demande de modifications de ses autres frais, notamment les frais relatifs au programme microFIT. Nous vous recommandons de vérifier soigneusement cette demande afin de déterminer si vous êtes concernés par ces modifications.

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO ORGANISE UNE SÉANCE D'INFORMATION

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) organise une réunion le 19 septembre 2017, à la salle des Chevaliers de Colomb, 5 Forget Street, Embrun, Ontario à partir de 19 h (ouverture des portes à 18 h 30) pour vous permettre :

- d'obtenir de plus amples renseignements sur la demande d'approbation des coûts et des tarifs de la Coopérative Hydro Embrun;
- de découvrir la manière dont la CEO examinera cette demande;
- de vous impliquer et d'apporter des commentaires concernant la demande déposée auprès de la CEO.

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête de la Coopérative Hydro Embrun. Au cours de l'audience, des questions seront posées sur l'augmentation des tarifs à la Coopérative Hydro Embrun. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui les représentent. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

Les distributeurs et notamment la Coopérative Hydro Embrun demandent généralement une révision de leurs tarifs tous les cinq ans. Toute modification des tarifs entre ces intervalles s'effectue en appliquant une formule liée à une inflation et à d'autres facteurs cherchant à favoriser l'efficacité et qui est approuvée par la CEO. Vous ne serez peut-être pas informé des futurs tarifs modifiés par l'application de cette formule.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

### INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de la Coopérative Hydro Embrun sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez assister à la séance d'information de la CEO (la date, l'heure et l'endroit sont indiqués précédemment) et poser des questions, faire des commentaires et partager vos préoccupations.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **28 août 2017**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

### APPRENEZ-EN PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de la Coopérative Hydro Embrun. Ils sont inscrits à la ligne « Livraison » de votre facture, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2017-0035**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, la marche à suivre pour déposer une lettre, la manière de participer en tant qu'intervenant ou de consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2017-0035** dans la liste qui figure sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/](http://www.oeb.ca/). Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

### AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La Coopérative Hydro Embrun a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **28 août 2017**.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

